

**Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
de la commission chargée de l'étude du préavis numéro 18 du 15 juillet 2004
concernant l'augmentation du budget de l'Office du tourisme et du
thermalisme d'Yverdon-les-Bains et environs (OTTY) par l'octroi d'une
contribution communale annuelle de fr. 12.- par habitant**

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mesdames Laurence Balet, Marie-Louise Hefti, Marinette Nicollin et de Messieurs Guy Angeloz, Jean-Pierre Chapuis, Cédric Pillonel (remplaçant Vassilis Venizelos), Yves Richard, a siégé le 17 août dernier, confirmant la soussignée comme rapportrice.

Messieurs Rémy Jaquier, syndic, Daniel von Siebenthal, municipal, et Marcel Vallotton, directeur de l'OTTY, ont donné des réponses exhaustives aux nombreuses questions posées. Qu'ils en soient remerciés.

Il convient de relever que le préavis traité ici aurait dû être présenté au Conseil communal en début d'année déjà, mais qu'il a été retardé par un différend opposant l'OTTY et les hôteliers yverdonnois. Dès lors il faut mettre à jour certains renseignements. Les comptes 2003 de l'OTTY sont meilleurs que prévus, ce qui lui a permis de rester dans les chiffres noirs. Ce résultat certes honorable a été obtenu à force de compressions de dépenses, entraînant du coup une diminution des activités, de la publicité avant tout. En fin de compte, cette manière de procéder n'a pas fait l'affaire des milieux du tourisme, qui est un vecteur économique non négligeable de notre région, et les critiques ne se sont pas fait attendre. Pour y répondre dans la mesure de ses moyens très limités, l'OTTY a décidé d'ouvrir ses guichets en fin de semaine pendant les mois d'été, mais cette mesure est insuffisante pour répondre aux besoins du tourisme.

Il paraît dès lors évident que sans augmentation des recettes, l'OTTY ne sera guère en mesure d'améliorer son offre. Certes, l'an dernier, notre Conseil a voté une adaptation vers le haut des taxes de séjour, qui aurait dû apporter une augmentation des recettes de fr. 30'000.-. Mais le Canton tarde à approuver la nouvelle mouture du règlement y relatif, ce qui risque d'avoir des conséquences fâcheuses pour les recettes de l'année en cours. L'autre mesure prévue par la Municipalité consiste à augmenter la subvention allouée à l'OTTY, qu'elle propose de faire passer de fr. 10.- à fr. 12.- par habitant, ce qui correspond à une plus-value d'environ fr. 52'000.-. Si nous tenons à promouvoir une activité touristique digne de ce nom dans notre belle région, nous sommes bien obligés d'investir dans l'infrastructure servant à accueillir les hôtes, mais surtout de le faire savoir aux clients potentiels en pratiquant un marketing professionnel assorti d'une publicité valable, qui a son prix. Il appartient à notre commune d'en supporter la plus grande part.

Relevons que l'article 2 du préavis a également souffert du retard mentionné plus haut. Il convient donc de l'adapter à la situation actuelle en le libellant ainsi :

En 2004, la dépense supplémentaire de fr. 52'140.- sera inscrite dans la 2e série de compléments au budget, compte no 160.3658 "subvention OTTY".

En conclusion de ce qui précède, la Commission unanime vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de donner à l'OTTY les moyens d'être plus entreprenant dans la promotion de notre région, et d'accepter les articles 1 et 3 tels que présentés, ainsi que l'article 2 amendé.

Yverdon-les-Bains, le 24 août 2004

Marie-Louise Hefti, rapportrice

